



## Séance du Conseil municipal Du mardi 17 janvier 2017

### Absente excusée :

Marie-Angélique Charbonneau excusée. Pouvoir à Jérôme Boissinot.

### Absents excusés :

## 0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 29 novembre 2016

### 1- DELIBERATIONS

#### 1.1 – Restaurant le Marmiton : marchés pour la construction d'une terrasse

Suite à notre consultation lancée pour les travaux relatifs à la construction d'une terrasse au bar/restaurant Le Marmiton, vous trouverez ci-joint le rapport d'analyse des offres des lots n°1 ET 2

#### Lot n° 1 : Terrassement, Abords, VRD

Entreprises	Montant HT	Classement
TURCAUD La Châtaigneraie	22 887.96 €	1
COLAS CENTRE OUEST Fontenay le Comte	25 819.94 €	2
VENANT Fontenay le Comte	29 069.32 €	3

#### Lot n° 2 : SERRURERIE

Entreprises	Montant HT	Classement
CMB La Tardière	9 983.69 €	1
ACMIF Réaumur	10 877.20 €	3
BP Ouverture Pouzauges	10 524.17 €	2

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer les marchés avec l'Entreprise TURCAUD pour le lot n°1 et CMB pour le lot n°2.

**Vote du Conseil municipal**

Ok à l'ensemble des conseillers présents.

**1.2 – Consultation pour le contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel**

Le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Centre de Gestion pour intégrer la collectivité dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge. Il est bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

**Vote du Conseil Municipal**

OK à l'ensemble des conseillers présents.

**1.3 – Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal**

Une dotation forfaitaire de recensement de 1 971 € est versée à la Commune pour faire face aux frais de préparation et de réalisation liés à l'enquête de recensement. Cette dotation n'étant pas affectée, la Commune en a le libre usage et doit arrêter le mode de calcul pour la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal.

**Vote du Conseil Municipal**

OK à l'ensemble des conseillers présents.

**1.4– Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 : travaux de mise aux normes et rénovation de la salle de sports**

Afin de déposer le dossier d'aménagement de la Salle de Sports, une délibération est nécessaire :

- Adoptant l'opération à réaliser

- Approuvant le plan de financement
- Sollicitant l'attribution d'une subvention DETR

**Estimation par le bureau DGA des Herbiers**

- Des travaux	828 000 € TTC
- Honoraires et contrôles	99 360 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>927 360 € TTC</b>

**Vote du Conseil Municipal**

OK à l'ensemble des conseillers présents.

**1.5 – Friche Couture : projet de convention avec l'Etablissement Public Foncier**

La commune d'ANTIGNY a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur le secteur de La Girardière.

En effet, la Commune d'ANTIGNY envisage de requalifier la friche industrielle COUTURE en programme d'habitations.

C'est pourquoi, eu égard aux orientations stratégiques définies par le Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier approuvé, par délibération de son Conseil d'administration le 19 février 2015, l'intervention de l'EPF de la Vendée est parue opportune aux fins de produire du foncier pour construction d'habitations au vu de la proximité des équipements communaux.

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une mission d'acquisition foncière et de portage foncier sur le secteur de La Girardière.

Monsieur le Maire présente la convention.

Le périmètre d'intervention est fixé à l'article 2 de la convention pour une superficie de 27 225m<sup>2</sup>. Il est précisé que les parcelles sont situées en zones Ue, Ub, et 1Auh du PLU

Le montant prévisionnel de l'engagement est fixé à 1 million d'euros HT

La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Vu la délibération n°2016/43 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 30/09/2016, approuvant la convention de maîtrise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la convention opérationnelle de maîtrise avec l'Etablissement Public Foncier en vue de requalifier une friche industrielle en programme d'habitations.

- Autorise Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

### **Vote du Conseil Municipal**

OK à l'ensemble des conseillers présents.

## **1.6 – Vendée Eau : avenant à la convention ZA des Plantes**

Lors du Conseil Municipal du 6 septembre 2016, une délibération a été prise pour l'acceptation de l'extension du réseau d'eau potable de la ZA des Plantes dans laquelle n'était pas compris le coût des branchements.

A cet effet, Vendée Eau nous a adressé un avenant d'un montant de 1 148.68 €. Vendée Eau prend à sa charge la même somme.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer ledit avenant.

### **Vote du Conseil Municipal**

OK à l'ensemble des conseillers présents.

## **2 - DOSSIERS EN COURS**

### **2.1 – Avancement des travaux ZA des Plantes et rue des Plantes**

- **ZA des Plantes** : 1<sup>ère</sup> tranche : viabilisation réalisée

A ce jour, 2 ventes signées chez le Notaire (Carline et BO Travaux)

- **Rue des Plantes** : Point avec Claude

### **2.3 – Travaux d'élagage**

Les travaux sur l'ensemble de la Commune sont terminés - Travail très satisfaisant

## **3- DIVERS**

### **3.1 – Recensement de la Population**

Les 2 agents recenseurs sont recrutés : Christian BREMAUD et Nicole OUVRARD

Le coordonnateur est Isabelle

Le recensement commence jeudi 19 janvier et se termine le 18 février

Nouveauté 2017 : recensement en ligne

L'INSEE compte sur nous pour un maximum de réponses par internet.

### **3.2 - Parc Eolien**

Une réunion a lieu en mairie mercredi matin 18 janvier 2017 à la demande du Sous-Préfet avec Monsieur le Maire de Saint Maurice des Noues.

Les Permis de construire concernant les 4 éoliennes et 1 poste de livraison électrique sont en cours d'instruction auprès de la DDTM de la Roche sur Yon.

Le projet est porté par la Société IEL Exploitation 55 située à Saint Brieuc (22) qui sera représentée à la réunion.

**Prochain conseil le  
MARDI 28 FEVRIER 2017 – 20 h 30**